



Nîmes, le 15 décembre 2013

## **Nous avons tracé le sillon...**

Tout en nous réjouissant de la signature d'un protocole d'accord entre le Président du SDIS et notre syndicat pour les 30 prochaines embauches de sapeurs-pompiers professionnels, nous voulons vous faire part de l'esprit qui nous a animé pendant les négociations et des mesures que nous souhaitons pour une juste application de ce protocole.

**L'effectif de référence du SDIS 30 est fixé à 673 SPP (sachant que nous sommes actuellement 655 SPP). Dans la nouvelle convention triennale avec le Conseil Général, il devrait être notifié que l'effectif de référence sera maintenu.**

Nous avons cherché à obtenir pour le plus grand nombre possible de lauréats du concours national de Sapeur Pompier Professionnel, la possibilité d'occuper cet emploi pérenne et la certitude qu'ils ne perdraient pas le bénéfice de leur concours. En effet, pour ceux qui sont dans la liste des 30 classés, c'est bien une promesse d'embauche qui va leur être faite.

**Nous n'avons pas voulu leur fermer cette perspective pour laquelle ils ont tant travaillé.**

Nous sommes également satisfaits d'avoir exigé et obtenu après de longues tractations que les tests se déroulent selon les règles en vigueur dans le règlement intérieur. Cela a permis que tous les candidats au recrutement soient sur un pied d'égalité. Cette mesure a d'ailleurs été partagée par le plus grand nombre et à tous les niveaux de la hiérarchie.

### **Avions-nous tous tort ???**

Cependant, le Président a souhaité qu'aucun candidat ne puisse être éliminé avant la fin des épreuves de sélection et nous avons pensé que certains potentiellement éliminés à une ou plusieurs épreuves mais avec une moyenne honorable et sans lacune flagrante, pourraient se voir intégrer dans la liste, si et seulement si, il n'y avait pas assez de concurrents sans note éliminatoire pour compléter la liste des 30 personnes à sélectionner.

En parallèle et comme nous l'avons déjà fait savoir, nous trouvons anormal que le SDIS, participant financièrement et humainement à l'organisation du concours, ne demande que « 20 places », sachant que quelque soit le numerus clausus cela coûte le même prix dans la convention signée avec les autres coorganisateur.

Cela s'avère d'autant plus incompréhensible que selon nos calculs et perspectives, nous sommes convaincus que même trente embauches ne suffiront pas pour les prochains mois.

Nous avons déjà et depuis plusieurs semaines proposé un recrutement de 14 SPP de 1<sup>ère</sup> classe minimum pour le 1<sup>er</sup> mars 2014. Notre argumentation a été entendue et partagée par les membres de l'administration.

Mais, d'ores et déjà nous maintenons qu'après cette FIA de mars 2014, il faut en prévoir une autre en septembre 2014 avec le reste de la liste des 30.

**Et ce pour les raisons suivantes notamment :**

- nous avons demandé la nomination dans les plus brefs délais de tous les lauréats des examens et concours de lieutenant. Quatorze agents sont concernés et basculeraient en catégorie B, laissant autant de postes vacants en catégorie C. Un entretien est prévu le 16 janvier pour leur voir proposer des postes ;

- nous sommes déjà à moins 19 SPP de l'effectif budgété ;

- dans les prochains mois, des départs en retraite prévus ou prévisibles vont avoir lieu ;

- une nouvelle caserne (Nîmes Ouest) doit voir le jour ;

- l'application du nouveau décret sur l'application du temps de travail respectant la directive européenne nécessitera des créations de postes ;

- si des secteurs ne sont pas assez pourvus en disponibilité de SPV, ils devront certainement être renforcés en SPP.

De plus, les différents groupes de travail (qui sont un peu au point mort d'ailleurs) devraient prochainement se prononcer sur des points importants tels que les « futurs organigrammes » et les « projets de nominations dans les différentes structures ». Nous profiterons de ces réflexions pour essayer de faire valoir les nouvelles mesures de la clause de revoyure discutée en ce moment au niveau national.

Même si nous voulons bien entendre les diverses contraintes budgétaires, nous n'oublions pas que toutes nos propositions d'économie n'ont pas été appliquées et que le budget du SDIS 30 est en augmentation de 2%.

**Nous devons et pouvons faire au moins aussi bien que cette année !**

Soyez assurés que nous nous battons sur tous les dossiers pour l'avenir des agents du SDIS et de notre service public, et nous continuerons à être une réelle force de proposition écoutée et entendue.

**Si d'aventure une autre organisation syndicale venait à obtenir des avancées plus importantes au sujet des embauches, nous accepterions sans problème d'approuver leur réussite en applaudissant des deux mains.**

**De la même manière, si d'autres organisations venaient à signer le protocole que nous avons obtenu, nous ne serions point offusqués ; bien au contraire, cela nous conforterait dans notre réflexion...**

La Coordination

Pour nous contacter, mail : [sud.sdis30@yahoo.fr](mailto:sud.sdis30@yahoo.fr), tph : 0770037304